



Comité Départemental de la Retraite
Sportive du Doubs
CODERS 25

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010
Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

Aquagym

Besançon, 15 mai 2025

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous êtes invité(e) à réserver dès à présent les séances d'aquagym du mois de juin en cliquant sur les liens *Framadate*¹ du tableau des réservations (voir ci-dessous) et en respectant les consignes suivantes :

- Le nombre de places est limité à 24 personnes par séance, les premiers arrivés sont les premiers servis, lorsque le tableau est complet, la réservation n'est plus possible.
- Pour réserver, cliquez sur la ou les dates des séances qui vous intéressent dans le tableau de la page suivante.
- À la fin du mois de juin il vous sera demandé de régler le montant des séances **que vous avez réservées**²
- **Notez bien que toute place réservée est facturée.** Si vous n'êtes pas en mesure de participer à une séance où vous êtes inscrit, vous pouvez vous faire remplacer par une autre personne qui vous dédommagera mais **le CODERS-25 ne rembourse pas les réservations non honorées.**

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

- Le secrétaire du CODERS-25 : Rémi Brendel : remi.brendel@coders-bfc.fr ou 06 07 55 70 57,
- Le trésorier du CODERS-25 : Pierre Petitjean : pierre.petitjean4@wanadoo.fr ou 06 74 24 08 65,
- Le centre AQUA'LYPSO : <https://aqualyso.fr/> ou 03 65 67 28 83 ou 07 49 47 53 19

Rappel : les séances se déroulent au :

Centre AQUA'LYPSO
60 rue des Maisonnettes
25480 École-Valentin
03 65 67 28 83 ou 07 49 47 53 19

¹ Pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec *Framadate*, voir conseils page suivante.

² Voir ci-dessous la page « Tarifs et modalités de paiement ».

Tableau des réservations du mois de juin 2025

(Cliquer sur les dates pour ouvrir les pages de réservation.)

<u>Mardi 3 juin (14h45)</u>
<u>Mercredi 4 juin (20h30)</u>
<u>Vendredi 6 juin (08h15)</u>
<u>Mardi 10 juin (14h45)</u>
<u>Mercredi 11 juin (20h30)</u>
<u>Vendredi 13 juin (08h15)</u>
<u>Mardi 17 juin (14h45)</u>
<u>Mercredi 18 juin (20h30)</u>
<u>Vendredi 20 juin (08h15)</u>
<u>Mardi 24 juin (14h45)</u>
<u>Mercredi 25 juin (20h30)</u>
<u>Vendredi 27 juin (08h15)</u>

Tarifs et modalités de paiement

Tarifs :

Par souci d'équité et pour faciliter la gestion financière, le CODERS-25 facturera le même montant quel que soit le nombre de participants par séance soit : **8 €/personne/séance**

Paielement :

Soit par chèque à l'ordre du CODERS-25 à adresser au Trésorier :

M. Pierre PETITJEAN

14 rue Lyautey – 25870 GENEUILLE

Soit par virement sur le compte du CODERS-25 (RIB ci-dessous).



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR FRANCHE COMTE
BESANCON CUSENIER

26/04/2025

Tel: 0381489167

Fax: 0381657921

Intitulé du Compte :

ASSOC. CODERS 25 CHEZ MR PETITJEAN Pierre
14 RUE LYAUTEY
25870 GENEUILLE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12506	25000	56523425477	72

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1250 6250 0056 5234 2547 772

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP825**

Ne remettez ce document contenant vos données personnelles qu'à des personnes de confiance afin de prévenir tout risque de fraude.

Utilisation de Framadate

Lorsque vous cliquez sur un des liens de réservation, vous arrivez sur la page d'accueil Framadate qui se présente comme ci-dessous. Suivez alors les instructions indiquées en rouge sur la figure :



Français ▼ OK

Sondage - Inscription aquagym du vendredi 9 mai 08h15

Votre vote a bien été pris en compte, mais faites attention : ce sondage n'autorise l'édition de votre vote qu'avec le lien personnalisé suivant ; conservez-le précieusement !

<https://framadate.org/szzVXcNjcQ2pOs3u/vote/EUU8HlwKMqHBNoS6#edit>

Inscription aquagym du vendredi 9 mai 08h15

Imprimer Export Tableau (CSV)

Auteur-riche du sondage
Rémi Brendel

Lien public du sondage
<https://framadate.org/szzVXcNjcQ2pOs3u>

Inscrivez votre NOM suivi du Prénom ici

Votes du sondage

Je m'inscris

Votre nom

Enregistrer 0/1

?

Enregistrer

TOURNESOL Tryphon	✓
HADDOCK Archibald	✓
LAMPIO Séraphin	✓

Somme 3 votant-es

Approchez la souris du point d'interrogation...

Votes du sondage

Je m'inscris

Votre nom

Enregistrer 0/1

✓

?

Enregistrer

Voter « oui » pour Je m'inscris

TOURNESOL Tryphon	✓
HADDOCK Archibald	✓
LAMPIO Séraphin	✓

Somme 3 votant-es

...pour faire apparaître ce symbole et cliquez dessus

Enfin cliquez sur "Enregistrer"

Si vous souhaitez demander une modification remplissez le formulaire situé en bas de page et cliquer sur « Envoyer le commentaire ».

Ajouter un commentaire au sondage

Votre nom

Votre commentaire

Envoyer le commentaire

Extraits du règlement intérieur du Club AQUA'LYPSO

Vestiaire

1. Le vestiaire de l'espace aquatique est mixte.
2. La nudité dans les espaces communs est strictement interdite.
3. Les usagers se doivent de respecter la propreté du vestiaire. Ils sont tenus de respecter les espaces « pieds chaussés, pieds humides ».
4. Dans l'espace aquatique, le public est tenu d'utiliser les cabines de déshabillage mis à sa disposition, tant à l'arrivée qu'au départ. L'habillage et le déshabillage est strictement interdit en dehors des vestiaires.
5. Les casiers sont contrôlés chaque soir par le personnel. Aucun objet ou vêtement ne peut y être laissé.

Objets Précieux

1. Les sacs, paniers, cabas et autres bagages sont placés sous la responsabilité de leur propriétaire. Le personnel d'AQUA'LYPSO vous conseille vivement de les laisser aux vestiaires, dans les casiers fermés avec un cadenas, sans objet de valeur.
2. L'équipe d'AQUA'LYPSO recommande au public d'éviter le port de bijoux, bagues, etc. pour aller se baigner.

Obligations : Sécurité - Hygiène - Consignes à respecter – Recommandations

1. Généralités :

- Il est interdit de fumer dans l'établissement.
- Il est interdit d'introduire ou consommer de l'alcool dans l'établissement ou des substances interdites par la loi (ex : drogue). L'entrée dans l'établissement peut être refusée à toute personne susceptible d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- Il est également interdit d'introduire des objets présumés dangereux ou impropres à l'utilisation dans un établissement sportif.
- Les bouteilles en verre ne sont pas autorisées.
- Les personnes présentant un trouble du comportement ou ayant une attitude menaçante se verront refuser l'entrée où pourront être exclues d'AQUA'LYPSO.

2. Hygiène :

Par mesure d'hygiène, il est obligatoire de respecter les consignes suivantes :

- Dans l'espace aquatique, les bermudas, caleçons, combinaisons entières, etc. ne sont pas autorisés, seuls les maillots de bain collant au corps, short de bain et combinaison en haut du genou adapté pour l'eau seront autorisés pour accéder à la piscine et l'espace bien-être.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire.
- D'une manière générale, une tenue descente et non provocante est exigée.
- La nudité totale n'est pas autorisée dans l'établissement.
- Il est interdit de pique-niquer, de goûter et plus généralement de manger dans l'espace aquatique, des poubelles sont à la disposition du public pour y jeter gobelets, papiers, emballages et autres déchets.
- Il est interdit de cracher, se moucher ou d'uriner dans l'eau.
- Les chewing-gums sont interdits.
- Les baigneurs doivent passer dans les pédiluves et prendre une douche savonnée dans les douches mises à disposition afin d'accéder au bassin dans une bonne condition d'hygiène. L'utilisateur présentant

des lésions cutanées apparentes doit être muni d'un certificat de non-contagion exigible en cette circonstance.

- Les crèmes solaires, maquillage teintures ou produits à base de matière grasse, ne sont pas autorisés pour les personnes qui souhaitent utiliser l'espace aquatique et l'espace bien-être.
- Pour des questions d'hygiène, il est nécessaire de se démaquiller avant d'aller se baigner.

Ordre et discipline

Une discipline librement consentie, mais stricte, sera appliquée dans l'établissement : à cet égard, vous ne devez pas :

1. Pénétrer dans l'espace aquatique en tenue de ville ou en tee-shirt, bermuda, caleçon, etc. à l'exception du personnel d'AQUA'LYPSO.
2. Utiliser des récepteurs radios portatifs (ex : radios) ou tout autre appareil émettant des sons pouvant perturber la tranquillité des autres usagers.
3. Vous livrez à des jeux ou des actes pouvant porter atteinte à la tranquillité du public ou aux bonnes mœurs.
4. Utiliser votre téléphone portable dans l'espace aquatique ou lors des cours collectifs.

Dégradations

Les utilisateurs sont considérés comme pécuniairement responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations, aux matériels, aux vestiaires et autres quels qu'ils soient, en plus des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à leur encontre par l'exploitant de l'établissement.

Respect du règlement

1. Après avoir accompli les formalités d'entrée et en toutes circonstances, les usagers sont tenus de se conformer au présent règlement. En cas de non-respect, il pourra être procédé à l'expulsion du ou des usagers concernés, voir à l'engagement de poursuites.
2. L'ensemble du personnel du centre est chargé, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter et appliquer le présent règlement ; la plus grande courtoisie étant recommandée à notre personnel, soyez corrects avec lui, la discipline et le bon esprit étant l'affaire de tous.
3. La non-observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par le responsable de l'établissement.
4. Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres), l'utilisateur concerné sera résilié immédiatement. La direction de l'établissement se réserve également le droit d'exclure définitivement les personnes concernées par ces faits.
5. La fréquentation de la piscine implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de sérénité pour l'ensemble des utilisateurs.

En cas de non-observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès, suite au remboursement du mois en cours par « AQUA'LYPSO ».